Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et
Collèges

Montreuil, le 23 mars 2016

Personnels de laboratoire :
Grève le 31 mars pour le retrait du projet de loi travail

Le 31 mars, grève interprofessionnelle pour le retrait du projet de loi travail, à l'appel des organisations syndicales FO, CGT, FSU, Solidaires ainsi que des organisations de jeunesse UNEF, FIDL, UNL.

La loi travail, c'est la décentralisation de la négociation collective au niveau territorial voire local. Décentraliser les négociations dans la fonction publique, avec la réforme territoriale et les super-régions, signerait la fin des statuts nationaux !
La loi travail, ce serait la mise en place d'un « compte personnel d'activité » (CPA) pour toute la fonction publique. Les garanties collectives en matière de salaire, de missions, de carrière, de temps de travail… laisseraient la place à une individualisation généralisée. Avec la loi travail, les statuts de la Fonction publique sont directement menacés !
La loi travail, c'est la baisse du coût du travail, celle-là même qui est à l'œuvre dans la fonction publique avec le gel du point d'indice depuis 2010, et une nouvelle baisse des salaires au 1er janvier.
La loi travail, c'est la précarité généralisée pour les salariés, pour la jeunesse. Lycéens et étudiants se sont fortement mobilisés le 9 puis le 17 mars, déterminés pour le retrait du projet. Ils ont raison !

TOUS EN GRÈVE LE 31 MARS 2016, POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL

La loi travail, à terme, ce serait la casse de tout le statut de la fonction publique et de tous les droits qui s'y rattachent ; non à une déréglementation étendue à tous les aspects de la carrière, à des conditions de travail dégradées.
Ce que vivent les personnels de laboratoire des lycées et collèges depuis cinq ans conduit le SNFOLC à réaffirmer avec eux son opposition à leur intégration dans le corps des ITRF, rattaché à l'enseignement supérieur, qui mêle des personnels aux missions différentes, et qui s'est traduit pour les personnels de laboratoire par une régression statutaire. **Que resterait-il de leurs droits dans un cadre régi par la loi travail qui renvoie le salarié à la seule négociation locale dans un cadre affranchi de toute garantie, de toute protection ?**

Des salaires au rabais, encore rabotés par la hausse régulière des cotisations retraite, ça suffit !
La Ministre de la Fonction publique a annoncé le 17 mars une augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de 1,2 % en deux fois (vraisemblablement juillet 2016 et février 2017).
Cette annonce fait suite à 6 ans de gel des traitements, fait sans précédent dans la Fonction publique, sans compter la répercussion à terme sur les pensions. Le gouvernement reconnait lui-même avoir fait ainsi 7 milliards d'euros d'économies sur le dos des fonctionnaires et agents publics ! L'augmentation annoncée, loin de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires depuis 15 ans, apparaît pour ce qu'elle est : une aumône ! Un véritable rattrapage, exigé par FO, nécessite une augmentation de 8 % de la valeur du point et l'attribution immédiate de 50 points d'indice supplémentaires.

Carrières et statut : avec PPCR, véritable tour de passe-passe, c'est régression toute !
Enfin, le dossier des carrières, PPCR (Parcours professionnels, Carrières, Rémunérations), n'est pas clos. Les méfaits de ce protocole rejeté par FO sont considérables : les durées dans les échelles (grades) passent de 18 ans et 8 mois à 24 ans pour la première, de 21 ans 4 mois à 25 ans pour la deuxième et de 17 à 19 ans pour la troisième, soit une augmentation de la durée de 10 % à plus de 20 % ! Autant de perte pour les agents de catégorie C.
L'avancement d'échelon se fera beaucoup plus lentement et la perte de points d'indices, répétée sur la carrière, entrainera encore une perte significative du pouvoir d'achat. Les agents actuellement en poste seront, pour la très grande majorité, reclassés dans des échelons inférieurs à ceux qu'ils détiennent.

Le SNFOLC propose de mettre en discussion la grève jusqu'au retrait.

Faire reculer le gouvernement sur la loi travail, dans un rapport de forces interprofessionnel, c'est aussi le levier pour faire reculer le gouvernement sur la casse des statuts, pour obtenir l'augmentation de 8% du point d'indice.

Grève public-privé le 31 mars

SNFOLC
Siège
National

6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

www.fo-snfolc.fr